

Formulaire K

Identification du détenteur du contrôle des personnes morales et des sociétés de personnes exerçant une activité opérationnelle et non cotées en bourse

Numéro de médiateur	Réception de la demande
---------------------	-------------------------

Extrait du registre du commerce/Zefix.ch disponible

BB Wertmetall AG est un intermédiaire financier au sens de l'art. 2 § 3 de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Nonobstant l'art. 4 de cette même loi, BB Wertmetall AG doit requérir une déclaration écrite indiquant qui est l'ayant droit/qui sont les ayants-droit économique(s) des valeurs patrimoniales négociées et/ou à conserver.

Partenaire contractuel

Nom de l'entreprise		IDE respectivement n° d'identification TVA	
Rue, n°	NPA	Siège	
Nom du signataire 1		Prénom	
Nom du signataire 2		Prénom	

Le/ les partenaires contractuel(s) déclare(nt) par la présente (cocher la case correspondante)

que la/ les personne(s) mentionnée(s) ci-après détient/ détiennent du partenaire contractuel des **parts (capital ou droit de vote) de 25% ou plus** ; ou

si les parts de capital ou les droits de vote ne peuvent pas être déterminés ou si personne ne détient au moins 25% du capital ou des droits de vote, le partenaire contractuel déclare par la présente, que la/ les personne(s) énumérée(s) ci-dessous **exerce(nt) le contrôle sur le partenaire contractuel** d'une autre manière ; ou

si cette/ ces personne(s) ne peut/ peuvent pas non plus être identifiée(s) ou si cette/ ces personne(s) n'existe(nt) pas, le partenaire contractuel déclare que la/ les personne(s) désignée(s) ci-après exerce(nt) un **rôle de personne(s) dirigeante(s)**.

Nom/Prénom	Date de naissance	Nationalité.	Rue/n° (pas de case postale)	NPA	Domicile/Siège	Pays

Détention de valeurs patrimoniales à titre fiduciaire

Non

Oui. Les informations correspondantes concernant l'ayant-droit économique doivent être fournies en complétant un formulaire A séparé.

Motif de la relation d'affaires

- Acquisition de clients par le système de troc
- Protection contre la dévaluation de la monnaie
- Diversification des actifs
- Protection des prêts hypothécaires

Autres

Déclaration finale

Le(s) demandeur(s) s'engage(nt) à communiquer spontanément toute modification à BB Wertmetall AG. Le fait de remplir délibérément ce formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres ; menace de peine : emprisonnement jusqu'à cinq ans ou amende).

Signataire 1

Signataire 2

Lieu, date	Lieu, date
Signature	Signature